

Publié le :	CONSEIL MUNICIPAL DU	: 25 MAI 2022
Présents : 25	DELIBERATION N°	: 14564
Représentés : 12		
Absents : 2	DGA DE SECTEUR	: CAROLINE CARSOULLE
Pour : 35	SERVICE	: SANTE
Contre :		
Abstention : 1	AFFAIRE SUIVIE PAR	: MICHELLE CARRIC

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL



VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret N° 621587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'avis du Conseil National de la comptabilité en date du 20 avril 2000,

VU l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux,

VU la délibération n°14328 du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021,

VU la délibération n°14480 du 15 décembre 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021,

VU la délibération n°14458 du 25 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDERANT le compte de gestion 2021 du CMPP établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Santé Solidarités Locales qui s'est tenue le 13 mai 2022,

CONSIDERANT le rapport du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 19 mai 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, , Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Jérémy SIMON, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHY, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Danèle GARCIA), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à Marc ESNAULT), Eléonore MORENO (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Brahim OUAREM), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), José MARTINS (pouvoir à Nadia CARCASSET), Séverine BUSSON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents

Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 25

représentés : 12

absents : 2

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

APPROUVE le compte administratif du Centre Médico-Psycho-Pédagogique, pour l'exercice 2021, arrêté à la somme de :

▪ **Section de Fonctionnement**

Dépenses	889 148.30 €
Recettes	893 639.50 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 4 491.20 €

▪ **Section d'Investissement**

Dépenses	26 504.50 €
Recettes	127 005.32 €

(Composées de 59 809.21 € de recettes réalisées et de 67 196.11 € d'excédent antérieur reporté)

Soit un excédent pour la section d'investissement de : 100 500.82€

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



